

Extrait du registre des délibérations Séance du 27 Février 2019

L'an 2019 et le 27 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de LE PENRU Marcelle, Maire.

Présents : Mme LE PENRU Marcelle, Maire*, Mme PEDRONO Marie Thérèse, M. MEZZOUG Adil, M. LAUNAY Patrice, Mme HAMARD Colette, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, M. CARO Yves, Mme BOISENFRAY Isabelle, M. GRIGNON Michel, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, M. DUFOUR Jean-François, M. LEPAGE Patrick
Excusé(s) ayant donné procuration : M. CROLAS Gérard à Mme BOISENFRAY Isabelle, Mme BEREZOVSKAYA Anna à M. DUFOUR Jean-François, Mme GAUDICHE Christine à Mme PEDRONO Marie Thérèse

Absent(s) : M. FEGEANT André, Mme GOUETO Rachel

* Absente lors du vote 2019-02-06

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 18/02/2019 **Date d'affichage** : 18/02/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 01/03/2019

et publication du : 01/03/2019

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté : à l'unanimité

A été nommé(e) secrétaire : M. DESBAN Jean-François

SOMMAIRE

Budget communal : compte administratif 2018

Budget communal : affectation de résultat

Budget communal : compte de gestion 2018

Salle de sports : attribution du marché de travaux

Programme de voirie 2019 : demande de subvention

Aménagement de la Place de la Mairie : demande de subvention

Rénovation salle de sports - remplacement chaudière : demande de subvention

Rénovation salle de sports - sols : demande de subvention

AD'AP - aménagement cimetière : demande de subvention

Création d'un skatepark : demande de subvention

Révision du PLU de Noyal-Muzillac : avis

réf : 2019-02-06 - Budget communal : compte administratif 2018

Après délibération et un vote à main levée et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal réuni approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 dressé par Madame Marcelle Le Penru, Maire, et se résumant ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	1 123 243.75 €
Recettes de l'exercice	1 460 651.49 €
Excédent de l'exercice	337 407.74 €
Excédent de fonctionnement 2017 reporté	328 449.17 €
Excédent global	665 856.91 €

Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	721 191.13 €
Recettes de l'exercice	306 944.89 €
Déficit de l'exercice	-414 246.24 €
Déficit d'investissement 2017 reporté	120 801.30 €
Déficit global	-535 047.54 €

Restes à réaliser en investissement	
Restes à réaliser en dépenses	39 464.02 €
Restes à réaliser en recettes	4 692.00 €
Déficit global des restes à réaliser	-34 772.02 €

Balance de clôture	
Excédent global de fonctionnement	665 856.91 €
Déficit global d'investissement (avec RAR)	-569 819.56 €
Excédent global de clôture des deux sections cumulées	96 037.35 €

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-02-07 - Budget communal : affectation de résultat

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2018.

Affectation de résultat	
Section de fonctionnement - excédent global	665 856.91 €
Section d'investissement - déficit global	-535 047.54 €
Restes à réaliser en investissement	
Restes à réaliser en dépenses	39 464.02 €
Restes à réaliser en recettes	4 692.00 €
Déficit global des restes à réaliser	-34 772.02 €
Besoin de financement de la section d'investissement	569 819.56 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'inscrire les écritures suivantes au budget primitif 2019 :

Affectation du résultat	665 856.91 €
Au financement de la section d'investissement R1068	569 819.56 €
En section de fonctionnement Report à nouveau R002	96 037.35 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-02-08 - Budget communal : compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :
- déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-02-09 - Salle de sports : attribution du marché de travaux

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les lots du marché « réfection des sols de la salle de sports » :

- lot 01 : parquet de la salle de danse ;
- lot 02 : sol surfacique de la salle de sports.

Elle précise que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie lundi 25 février 2019 et présente le rapport de la CAO, annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir :
- pour le lot 01 : l'entreprise Menuiserie Berricoise (montant HT de l'offre : 12 768.91 €) ;
- pour le lot 02 : l'entreprise Art Dan (montant HT de l'offre : 127 200.20 €).

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-02-10 - Programme de voirie 2019 : demande de subvention

Madame le Maire présente les travaux de voirie prévus pour l'année 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de programmer ces travaux de voirie pour 2019 ;
- d'inscrire au BP 2019 les crédits nécessaires ;
- de solliciter auprès du Département la subvention la plus élevée possible ;
- d'accepter le plan de financement suivant :

Projet	Dépenses HT	Recettes	
		Subvention Département	
Voirie 2019	70 000.00 €	8 340.00 €	
		Autofinancement	61 660.00 €
TOTAL	70 000.00 €	TOTAL	70 000.00 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-02-11 - Aménagement de la Place de la Mairie : demande de subvention

Madame le Maire rappelle que la Maison située face à la Mairie au 18 Place de l'Eglise a été achetée par la mairie en vue de sa démolition afin de créer une Place de la Mairie.

La première étape de la création de la Place de la Mairie est, en effet, la démolition de cette maison.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de programmer cette démolition pour 2019 ;
- d'inscrire au BP 2019 les crédits nécessaires ;
- de solliciter auprès du Département la subvention la plus élevée possible ;
- d'accepter le plan de financement suivant :

Projet	Dépenses HT	Recettes	
		Subvention Département	
Aménagement Place de la Mairie : démolition maison	4 000.00 €	800.00 €	
		Autofinancement	3 200.00 €
TOTAL	4 000.00 €	TOTAL	4 000.00 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-02-12 - Rénovation salle de sports - remplacement chaudière : demande de subvention

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la chaudière de la salle de sports doit être mise aux normes, d'une part, et ne répond plus aux besoins du public, d'autre part.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de programmer le remplacement de la chaudière pour 2019 ;
- d'inscrire au BP 2019 les crédits nécessaires ;
- de solliciter auprès du Département la subvention la plus élevée possible ;
- d'accepter le plan de financement suivant :

Projet	Dépenses HT	Recettes	
Rénovation salle de sports : chaudière	30 000.00 €	Subvention Département	6 000.00 €
		Autofinancement	24 000.00 €
TOTAL	30 000.00 €	TOTAL	30 000.00 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-02-13 - Rénovation salle de sports - sols : demande de subvention

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, suite aux intempéries, le sol de la salle de sports et de la salle de danse doit être remplacé. Afin d'éviter un tel remplacement en cas de nouvelle inondation, il a été décidé de surélever le sol sur des plots.

L'assurance indemniser le remplacement du sol, déduction faite de la franchise, mais ne prend pas en compte son amélioration par sa surélévation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de programmer le remplacement des sols de la salle de sports pour 2019 ;
- d'inscrire au BP 2019 les crédits nécessaires ;
- de solliciter auprès du Département et de la Préfecture la subvention la plus élevée possible pour l'amélioration du sol de la salle de sports ;
- d'accepter le plan de financement suivant :

Projet	Dépenses HT	Recettes	
Rénovation salle de sports : sols	32 500.00 €	Subvention Département	6 500.00 €
		Subvention Préfecture	16 250.00 €
		Autofinancement	9 750.00 €
TOTAL	32 500.00 €	TOTAL	32 500.00 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-02-14 - AD'AP - aménagement cimetière : demande de subvention

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, la réhabilitation du cimetière doit être réalisée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de programmer la réhabilitation du cimetière pour 2019 ;
- d'inscrire au BP 2019 les crédits nécessaires ;
- de solliciter auprès du Département et de la Préfecture la subvention la plus élevée possible ;
- d'accepter le plan de financement suivant :

Projet	Dépenses HT	Recettes	
AD'AP : réhabilitation cimetière	36 000.00 €	Subvention Département	7 500.00 €
		Subvention Préfecture	10 800.00 €
		Autofinancement	17 700.00 €
TOTAL	36 000.00 €	TOTAL	36 000.00 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-02-15 - Création d'un skatepark : demande de subvention

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, pour répondre à la demande du Conseil Municipal des Enfants, il est prévu d'installer un skatepark sur le parking du Verger.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de programmer la création d'un skatepark pour 2019 ;
- d'inscrire au BP 2019 les crédits nécessaires ;
- de solliciter auprès du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales la subvention la plus élevée possible ;
- d'accepter le plan de financement suivant :

Projet	Dépenses HT	Recettes	
Création d'un skatepark	30 000.00 €	Subvention Département	6 000.00 €
		Subvention CAF	6 000.00 €
		Autofinancement	18 000.00 €
TOTAL	30 000.00 €	TOTAL	30 000.00 €

A l'unanimité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2019-02-16 - Révision du PLU de Noyal-Muzillac : avis

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, par délibération en date du 20 décembre 2018, le Conseil municipal de Noyal-Muzillac a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, décide :

- d'émettre un avis favorable au projet de révision du PLU de Noyal-Muzillac.

A la majorité (Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 5)